

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
15 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

Présents : Emmanuelle AGUILAY, Magali BERGE, Nathalie CHARTIER, Audrey COLNAT-RATTIER, Sylvain DEMULDER, Bernard DRUGE, Véronique GIRAUD, Marc GIROUD, Olivier MARTIN-DURIE, Alain VAILLANT, Francine WLODARCZYK.

Absents : François-Xavier AMMANN, Jean-Jacques BARREAUX (pouvoir à Alain VAILLANT), Michelle DAUVERGNE (pouvoir à Marc GIROUD), Denis DIAMORO (pouvoir à Véronique GIRAUD).

Emmanuelle AGUILAY est désignée secrétaire de séance.

EFFECTIF DU CONSEIL : 15, PRÉSENTS : 11, VOTANTS : 14

Trottoir de la rue de Marines

Le maire rappelle que la Commune a engagé une étude en vue de réaliser un trottoir rue de Marines (CD64) du côté des numéros pairs entre la rue du Moulin et l'entrée du village. Ce projet s'inscrit dans l'engagement de permettre à tous les habitants de la partie agglomérée du village de pouvoir se déplacer sur un cheminement piéton sécurisé. Sur ce secteur, la difficulté est double : 1. l'espace est réduit et 2. les poteaux des réseaux publics encombrant cet espace. Le projet consiste, d'une part, à réduire la largeur de la voirie départementale, à déplacer son axe vers le talus, à créer par endroits un sens alterné et, d'autre part, à enfouir les réseaux de façon à supprimer tous les poteaux. Ce programme dégagera ainsi l'espace suffisant pour créer un trottoir du côté des numéros pairs. Le Département prendrait à sa charge les travaux de voirie. La Commune s'est, pour sa part, engagée à supprimer les poteaux en enfouissant les réseaux.

Acquisition de la parcelle AE 147

DÉLIBÉRATION 2020-23 (gestion)

- Considérant la nécessité de réaliser un trottoir d'une largeur suffisante rue de Marines du côté des numéros pairs au-delà de la rue du Moulin,
- Vu le Projet du Département, qui, à la demande de la Commune, envisage de déplacer, sur ce tronçon, le CD 64 vers le talus de façon à pouvoir élargir les trottoirs du côté opposé, c'est-à-dire le côté des numéros pairs,
- Vu la nécessité, pour mener à bien cette opération, de s'assurer la propriété d'une partie du talus notamment la parcelle AE 147, située rue de Marines entre le 37 et le 45, en espace boisé classé inconstructible, d'une superficie de 2 320 m²,
- Vu l'accord intervenu sur le prix de 6 000 € entre le maire et Madame Christine BUNEL propriétaire de cette parcelle,
- Considérant que l'avis des Domaines ne doit pas être sollicité pour une acquisition inférieure à 75 000 €,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir la parcelle AE 147 au prix de 6 000 €,

MANDATE le maire pour réaliser l'ensemble des opérations nécessaires.

Enfouissement des réseaux rue de Marines

DÉLIBÉRATION 2020-24 (gestion)

- Considérant la nécessité de réaliser un trottoir d'une largeur suffisante rue de Marines du côté des numéros pairs au-delà de la rue du Moulin,
- Vu le Projet du Département, qui, à la demande de la Commune, envisage, sur ce tronçon, de déplacer le CD 64 vers le talus de

façon à pouvoir élargir les trottoirs du côté opposé, c'est-à-dire le côté des numéros pairs,

- Vu la nécessité, pour mener à bien cette opération, d'enfouir les réseaux aériens afin de supprimer tous les poteaux qui encombrant l'espace, sur ce tronçon de la rue de Marines ainsi que sur les chemins de La Planche et du Pont de Pierre,
- Vu la proposition de la Sicaevs, gestionnaire du réseau électrique de la Commune,
- Vu l'importante subvention de l'État qui vient d'être attribuée à la Commune dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives locales.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de confier à la Sicaevs l'enfouissement des réseaux électriques, la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'éclairage public ainsi que la coordination des opérations d'enfouissement de tous les réseaux,

AUTORISE le maire à engager les dépenses correspondant aux différentes composantes de cette opération.

APPROUVE le plan de financement suivant

Les travaux de voirie seront supportés par le Département.

La Commune aura à sa charge l'enfouissement des réseaux.

Coût des travaux d'enfouissement	362 702,10 €
Subvention Fonds de soutien aux initiatives locales	145 080,84 €
Reste à la charge de la commune	217 621,26 €

Demande de subvention pour l'éclairage public durable

DÉLIBÉRATION 2020-25 (environnement)

- Considérant l'intérêt de transformer l'éclairage public pour diminuer la consommation électrique et la pollution lumineuse,
- Vu la proposition de la Sicaevs, gestionnaire du réseau électrique de la Commune,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE des subventions pour la mise en œuvre d'un dispositif d'éclairage public durable à LED avec interruption nocturne sur un tronçon de la rue de Marines,

- auprès du PNR du Vexin français
 - auprès de l'État dans le cadre du nouvel appel à projets au titre de la DSIL 2020 mis en œuvre dans le cadre du plan de relance.
- Le coût de l'opération envisagée est de 20 122,36 € HT.

Réhabilitation de l'ancienne gare

Les travaux viennent de commencer (après un retard dû au Covid). La subvention sollicitée dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) vient, excellente nouvelle, d'être accordée. Ce qui allège d'autant le plan de financement qui devient :

Coût des travaux	153 101,18 €
Subvention PNR Vexin français	16 000,00 €
Subvention État (DETR)	68 895,53 €
Reste à la charge de la commune	68 205,65 €

Clos de l'école et école

Le point sur les travaux

L'opération principale (logements et périscolaire) est engagée.

Deux suppléments se sont, malheureusement, avérés nécessaires :

- Raccordement au réseau des eaux pluviales (car l'infiltration sur la parcelle argileuse s'est avérée impossible) + 30 000,00 €
- Consolidation de plusieurs poutres des planchers + 60 000,00 €

L'opération inscrite au « contrat rural » (périscolaire) est engagée. Mais l'opération inscrite au « contrat de ruralité » n'a, quant à elle, pas encore été engagée. Elle va, à présent, pouvoir l'être car la subvention sollicitée vient, excellente nouvelle, d'être accordée. Cette opération porte sur la réalisation d'un préau dans la cour de l'école, la réfection partielle des toilettes extérieures, le traitement de l'extension de la cour, l'aire de jeux, la création d'une rampe, l'aménagement de la bibliothèque...

Pour une dépense totale de	140 200,00 €
La subvention (40 %) accordée est de	56 080,00 €
Il reste à la charge de la Commune	84 120,00 €

Par ailleurs, plusieurs travaux complémentaires sont envisagés :

- Aménagement d'un atelier poterie (four, tour, évier avec décanteur, rayonnages, table, chaises)
- Aménagement d'un atelier périscolaire (évier avec décanteur, rayonnages, table, chaises)
- Aménagement d'un espace de spectacle de plein air dans la cour.

Demande de subvention pour les ateliers poterie et périscolaire

DÉLIBÉRATION 2020-26 (environnement)

- Considérant l'intérêt d'utiliser un espace existant pour le transformer en atelier poterie et en atelier périscolaire,
- Vu l'estimation de l'architecte chargé des travaux du Clos de l'école,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE des subventions pour la création de ces ateliers auprès de l'État dans le cadre du nouvel appel à projets au titre de la DSIL 2020 mis en œuvre dans le cadre du plan de relance.

Le coût de l'opération envisagée est de 50 600 €HT € HT.

Demande de subvention pour l'espace de spectacle de plein air

DÉLIBÉRATION 2020-27 (environnement)

- Considérant l'intérêt de disposer dans la belle cour du Clos de l'école d'un espace surélevé (estrade couverte) permettant la réalisation d'animations occasionnelles (musique ou spectacle),
- Vu l'estimation de l'architecte chargé des travaux du Clos de l'école,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE des subventions pour la création de cette estrade couverte auprès de l'État dans le cadre du nouvel appel à projets au titre de la DSIL 2020 mis en œuvre dans le cadre du plan de relance.

Le coût de l'opération envisagée est de 20 000 €HT.

Travaux d'isolation des bâtiments publics

Toiture de la partie basse de la salle Jean Dréville

DÉLIBÉRATION 2020-28 (patrimoine, énergie)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de réaliser des travaux de réfection et d'isolation de la toiture d'une partie de la salle communale Jean Dréville SOLLICITE l'aide de l'État dans le cadre du nouvel appel à projets au titre de la DSIL 2020 mis en œuvre dans le cadre du plan de relance sous forme d'une subvention représentant 45 % du montant des travaux HT

ÉTABLIT ainsi le plan de financement de l'opération

- coût total de l'opération	21 576.65 € HT
- Soutien à l'investissement (45 %)	9 709.49 € HT
- reste à la charge de la Commune	11 867.15 € HT

Toiture de l'école

DÉLIBÉRATION 2020-29 (école, patrimoine, énergie)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de réaliser en urgence des travaux de réfection et d'isolation de la toiture d'une partie de l'école, SOLLICITE l'aide de l'État dans le cadre du nouvel appel à projets au titre de la DSIL 2020 mis en œuvre dans le cadre du plan de

relance sous forme d'une subvention représentant 45 % du montant des travaux HT

ÉTABLIT ainsi le plan de financement de l'opération

- coût total de l'opération	50 000.00 € HT
- Soutien à l'investissement (45 %)	22 500.00 € HT
- reste à la charge de la Commune	27 500.00 € HT

Grenier à sel

DÉLIBÉRATION 2020-30

- Considérant la récente réalisation du parking de la mairie qui met en valeur l'ancien bâtiment servant de grenier à sel,
- Vu l'intérêt patrimonial majeur de ce bâtiment caractéristique du patrimoine vernaculaire régional,
- Vu l'état inquiétant des murs en pierres de ce petit bâtiment,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE l'aide de l'État dans le cadre du nouvel appel à projets au titre de la DSIL 2020 mis en œuvre dans le cadre du plan de relance sous forme d'une subvention représentant 30 % du montant des travaux HT pour la restauration de ce bâtiment,

ÉTABLIT ainsi le plan de financement de l'opération

- coût total de l'opération	14 076.50 € HT
- PNR (50 %) déjà notifié	7 038.40 € HT
- État / DSIL 2020 (30 %)	4 222.95 € HT
- reste à la charge de la Commune	2 815.15 € HT

Télétransmission des actes

DÉLIBÉRATION 2020-31 (administration)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2131-1 et R2131-1 à R2131-4,
- Vu le projet de convention avec la Préfecture,
- Considérant qu'afin d'optimiser ses procédures et de réduire les flux papier, la commune souhaite procéder à la transmission dématérialisée de ses actes soumis au contrôle de légalité.
- Considérant que les modalités pratiques de la télétransmission imposent de choisir un tiers certificateur agréé par l'État et de conventionner avec la Préfecture,

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le principe de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : délibérations, décisions, arrêtés...

AUTORISE le Maire à signer tous les actes qui s'y rattachent, notamment, avec la Préfecture du Val d'Oise, une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes.

Commissions et délégations

Commission des charges à transférer

DÉLIBÉRATION 2020-32

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation, en corollaire du passage en 2007 de la Communauté au régime de la taxe professionnelle unique (TPU), d'instaurer une Commission d'évaluation des charges à transférer des communes à la Communauté. L'objectif de cette commission est, lorsque cela s'avère nécessaire, de réajuster les recettes de la Communauté par un versement de chacune des communes concernées, dans les cas où la Communauté se substitue aux communes pour exercer une charge jusque-là assurée par elles. Cette commission comprend un représentant de chaque commune et un suppléant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉSIGNE Alain VAILLANT titulaire et Emmanuelle AGUILAY suppléante à la Commission d'évaluation des charges à transférer des communes à la Communauté de communes.

Commission communautaire voirie (CCSI)

DÉLIBÉRATION 2020-33

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE Alain VAILLANT titulaire et Jean-Jacques BARREAUX suppléant à la Commission voirie de la Communauté de communes.

Commission communautaire agriculture (CCSI)

DÉLIBÉRATION 2020-34

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PROPOSE Alain VAILLANT titulaire et Emmanuelle AGUILAY suppléante à la Commission agriculture de la Communauté de communes.

Commission communautaire enfance (CCSI)

DÉLIBÉRATION 2020-35

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PROPOSE Michelle DAUVERGNE titulaire et Emmanuelle AGUILAY suppléante à la Commission enfance de la Communauté de communes.

Syndicat d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications

DÉLIBÉRATION 2020-36

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ Sylvain DEMULDER titulaire et Jean-Jacques BARREAUX suppléant au Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO).

Correspondant de défense

DÉLIBÉRATION 2020-37

Dans le but de développer le lien Armée - Nation, chaque conseil municipal est invité à désigner un correspondant de défense, Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ Véronique GIRAUD correspondante défense.

Fourrière Animale du Val d'Oise

DÉLIBÉRATION 2020-38

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ Denis DIAMORO titulaire et Olivier MARTIN-DURIE suppléant au Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

DÉLIBÉRATION 2020-39

Le Conseil doit désigner les membres de la Commission de travail chargée de préparer avec le bureau d'études les éléments qui seront ensuite soumis au Conseil municipal à la suite de la concertation publique, le maire étant président de droit, Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ Titulaires : Alain VAILLANT, Jean-Jacques BARREAUX, Sylvain DEMULDER, Suppléants : Michelle DAUVERGNE, Emmanuelle AGUILAY, Véronique GIRAUD.

Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron

DÉLIBÉRATION 2020-40

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ Emmanuelle AGUILAY, Alain VAILLANT, Magali BERGE, Véronique GIRAUD, Sylvain DEMULDER, Bernard DRUGE au Comité d'Animation de la Vallée du Sausseron.

Syndicat Intercommunal de Transport d'Élèves

DÉLIBÉRATION 2020-41

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNÉ Emmanuelle AGUILAY et Denis DIAMORO titulaires et Jean-Jacques BARREAUX et Magali BERGE suppléants au Syndicat Intercommunal de Transport d'Élèves (SITE) pour le collège d'Auvers-sur-Oise.

Comité national d'action sociale pour le personnel communal

DÉLIBÉRATION 2020-42

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de nommer Michelle DAUVERGNE au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal).

Permis de construire du maire

DÉLIBÉRATION 2020-43

- Vu l'article L.421 2.5 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal doit désigner un de ses membres pour délivrer, le cas échéant, les permis de construire et autorisations de travaux concernant le Maire à titre personnel.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNÉ Jean-Jacques BARREAUX pour délivrer, le cas échéant, les permis de construire et autorisations de travaux concernant le Maire à titre personnel.

Commission des impôts directs

DÉLIBÉRATION 2020-44

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une commission communale des impôts directs doit être instituée ; le Conseil doit proposer au Préfet 12 titulaires, dont une personne payant une taxe foncière sur la commune mais n'y résidant pas, et 12 suppléants ; le Préfet retiendra 6 titulaires et 6 suppléants. Il précise que le rôle de cette commission consiste à s'assurer de l'équité dans l'établissement des bases d'imposition locales.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE pour constituer cette commission :

- Titulaires : Michelle DAUVERGNE, Alain VAILLANT, Jean-Jacques BARREAUX, Lucien MARTIN, Éric BRULFERT, Mylène BOULON, Nathalie CHARTIER, Françoise GERMAIN, Colette MOREAU, Sylvain DEMULDER, Frédéric PONTFORT, Olivier TOFFIN

- Suppléants : Nathalie CALDERON, Valéry DUMOULIN, Vanielys VERGNAUD, François-Xavier AMMANN, Audrey COLNAT-RATTIER, Christian BREBAN, Magali BERGE, Emmanuelle SKROPETA, Didier CHAUVIN, Laëtitia ERMERY, Denis DIAMORO, Olivier MARTIN-DURIE.

Questions diverses

Reprise de l'école

La rentrée, préparée avec une attention toute particulière par l'équipe enseignante, le personnel communal et Magali BERGE, maire-adjointe chargée de l'école, s'est parfaitement déroulée.

L'effectif est de 93 élèves, soit une croissance de 8.

L'équipement de tables et chaises avait été complété pour remplacer certains mobiliers anciens.

L'inspecteur de l'Éducation nationale a validé très rapidement cette année l'intervenant gymnastique, Loris BOUTELOUP, mis à disposition par la Commune.

La bibliothèque est à présent tenue par Harmony DAPOIGNY.

Enquête publique PLU

L'enquête publique du PLU se déroulera du 28 septembre au 3 novembre 2020.

Stérilisation des chats errants

Selon l'instruction technique DGAL/SDSPA/2020-200 du ministère de l'agriculture la stérilisation des chats errants est une urgence vétérinaire, afin d'enrayer leur prolifération.

Un arrêté municipal sera pris pour autoriser les captures.

Une information a été faite sur les lettres municipales afin que les chats des particuliers soient bien identifiés.

Animation du village et foyer rural

Une réunion est organisée le samedi 19 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le maire,

Marc Giroud